

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION
2020-07-483 CONCERNANT LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS – 150, 2^E RUE EST**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Rimouski tiendra une **consultation publique écrite** selon la procédure prévue aux Arrêtés ministériels numéros 2020-033 et 2020-049 des ministres de la Santé et des Services sociaux, adoptés en date du 7 mai et du 4 juillet 2020, dans le cadre de l'application du Règlement 274-2006 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) permettant au conseil municipal d'autoriser, à certaines conditions, un projet qui déroge au Règlement de zonage.

Le projet particulier consiste à modifier le projet particulier (PPCMOI) déjà approuvé par la Ville de Rimouski (résolution 2017-05-514) le 6 mars 2017 afin d'autoriser le projet de construction du complexe glace-piscine situé au 150, 2^e Rue Est. Les modifications actuellement demandées concernent l'affichage et les aménagements paysagers (installation de bancs interactifs) en vue de la création d'une place publique extérieure nommée « Espace Telus ».

Toute modification d'un PPCMOI doit être effectuée au moyen d'un autre PPCMOI. Le projet particulier a été soumis au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski, le 12 mai 2020, et a reçu une recommandation favorable sujette au respect de certaines variations et conditions.

Le projet de résolution 2020-07-483 adopté le 6 juillet 2020 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution 2020-07-483 faisant l'objet du présent avis et l'extrait du plan de zonage montrant la localisation de l'immeuble visé par le projet particulier peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements relatifs à ce projet particulier en communiquant avec l'assistant-greffier au Service du greffe durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45 ou par courriel.

Une présentation visuelle du projet est disponible sur le site Web de la Ville (www.rimouski.ca/consultations)

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de résolution 2020-07-483 peuvent être adressés à la Ville, **du 23 juillet au 6 août 2020**, en écrivant à Julien Rochefort, assistant-greffier, à l'adresse courriel suivante :

julien.rochefort@rimouski.ca

ou au 205, avenue de la Cathédrale
Casier postal 710
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Suite à cette période de consultation écrite, et après avoir pris connaissance et analysé les commentaires écrits reçus, le conseil municipal adoptera la résolution autorisant ou refusant le PPCMOI faisant l'objet des présentes, lors de la séance ordinaire du 17 août 2020.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT

La greffière
Monique Sénéchal